

Plainte adressée par [REDACTED]¹ à l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) concernant l'émission de la RTS *VRAIMENT* « Qui est Louis Fouché, l'antivax marseillais qui monte ? » du 21 mai 2024 (envoyée à l'AIEP en recommandé le 4 novembre 2024).

Motifs de la plainte

1. Atteinte à la liberté d'opinion, Art. 16 de la Constitution, alinéa 1 et 2
2. Non-respect de la « Charte déontologique de la RTS »
3. Violation de l'art. 4, alinéas 1 et 2 (LRTV)

1. Atteinte à la liberté d'opinion

« La liberté d'opinion et la liberté d'information sont garanties ».

« Toute personne a le droit de former, d'exprimer et de répandre librement son opinion ».

J'ai visionné l'émission « Qui est Louis Fouché, l'antivax marseillais qui monte » sur YouTube. J'ai laissé 5 commentaires, pour lesquels j'ai 4 copies d'écran. Ces commentaires ont disparu. Ils n'étaient ni agressifs, ni offensants, ni insultants. Le premier commentaire contenait un lien, c'est peut-être la raison de sa disparition.

Je constate toutefois que les très longs commentaires de Monsieur Loncke contiennent des liens, et sont toujours là, ainsi que les commentaires désobligeants de « @robinratsch1186 » (« ta gueule » ou « Être instruit n'empêche pas de dire de la merde et de ne pas reconnaître ses tords (sic). »). Ce dernier semble être très engagé dans la défense de l'émission.

La RTS a publié une explication concernant la modération :

« Bonjour, nous vous remercions pour tous vos commentaires. Nous regrettons que cette émission n'ait pas répondu à vos attentes. Notre objectif est de maintenir un dialogue constructif avec le public et d'assurer une couverture médiatique équilibrée et rigoureuse. Vos commentaires sont précieux et nous aident à nous améliorer. Mais, pour rappel des commentaires peuvent être supprimés automatiquement par l'algorithme YouTube ou par notre outil de modération automatique « bodyguard » lorsqu'ils sont considérés (à juste titre ou non) comme agressifs, offensants, insultants ou lorsque des mots bloqués (définis par les algorithmes sur lesquels nous n'avons pas de visibilité) ou des

¹ [REDACTED]

liens sont présents dans les commentaires. Nous vous encourageons à publier et échanger en commentaires avec le plus de bienveillance. Bonne journée. »

Apparemment, la RTS constate elle-même que l'émission est discutable.

Son explication quant à la modération des commentaires est étrange : la pauvre n'en peut mais, est victime de la technologie. Elle affirme dans les commentaires que son « *objectif est de maintenir un dialogue constructif avec le public et d'assurer une couverture médiatique équilibrée et rigoureuse. Vos commentaires sont précieux et nous aident à nous améliorer.* » La réalité est que

- Des commentaires sont supprimés,
- La RTS s'attribue des cœurs rouges en auto-félicitation,
- Il n'y a que des pouces levés en signe d'appréciation, ce qui est tout de même étrange.

Il est de mon point de vue problématique de constater que la RTS ne contrôle pas son outil de modération, qu'elle n'a pas de visibilité sur son action et qu'elle n'est donc pas en mesure de maîtriser le non-respect de la liberté d'expression, la censure et la manipulation. Elle se déclare non responsable de ce qui se passe dans ce qu'elle appelle « dialogue constructif avec le public » !

En jetant un nouveau coup d'œil aux commentaires le 6 septembre, j'ai retrouvé deux de mes commentaires sur mon iPad, mais aucun sur mon PC. Les commentaires / réponses semblent aller et venir à leur guise.

Des copies d'écran, que je tiens à disposition, montrent que la RTS a fait une censure massive des commentaires qui ne lui plaisaient pas. L'émission incriminée a été publiée le 21 mai 2024.

- Cinq jours plus tard, les commentaires sont montés jusqu'à 850 pour 15000 vues, avec 582 « pouces en l'air ».
- Six jours après la publication, les commentaires sont à seulement 269 pour 16000 vues et 601 pouces en l'air.
- Sept jours après la publication, les commentaires remontent à 291 pour 17000 vues et 618 « pouces en l'air ».
- 12 jours après la publication, le 2 juin, les commentaires sont à 403
- Le 11 septembre 2024, les commentaires sont à 620 et les « pouces en l'air » sont à 758.

2. Non-respect de la « Charte déontologique de la RTS »

Je me référerai ici à la Charte déontologique de la RTS datant de février 2021 (cf. annexe), bien que la dernière version date de 2024 et annule toutes les autres versions. En effet, l'émission incriminée a été produite antérieurement.

- **Concernant les commentaires sur You Tube**

Parmi les « principes déontologiques » mentionnés dans la Charte, on trouve en p.8 :

*« La **transparence** dans l'activité professionnelle est un gage de crédibilité et de confiance du public. Le personnel de la RTS exerce son activité professionnelle au grand jour, en communiquant aux tiers son identité professionnelle et les motifs de son intervention. »*

J'ai reçu 4 messages par courriel en réponse à des commentaires disparus depuis, dont deux messages de « Louis-Philippe Loncke | Adventurer & Explorer ». Monsieur Loncke semble avoir un lien direct avec la RTS puisqu'il apparaît dans un autre épisode de *VRAIMENT* consacré à Sarah Marquis. Monsieur Loncke a également posté un message très long à propos des commentaires « pour que tout se passe bien » et dans lequel il tente de justifier les propos de cet épisode, ce qui semble lui tenir très à cœur.

J'ai aussi reçu un courriel de « Robin ratsch » qui a posté de très nombreuses réponses à des commentaires sur le site (j'en ai compté une quarantaine). Certaines semblent indiquer que cette personne est au service de la rédaction, qu'elle défend visiblement. D'autres tournent les commentaires en dérision, ou sont franchement vulgaires.

Qui fait réellement la modération des commentaires ? Qui sont « Louis-Philippe Loncke | Adventurer & Explorer » et « Robin ratsch » ? Dissimulent-ils leur profession ? Cela manque de transparence².

@robinratsch1186 serait-il un compte anonyme de Cecile Tra-Tien née en novembre 1986 ?

Quelle est la nature des relations entre Louis-Philippe Loncke et Cécile Tran-Tien ? Sont-ce des relations professionnelles ? Est-ce pour cela que Cecile Tran-Tien a fait un reportage plutôt négatif sur Sarah Marquis, concurrente de Louis-Philippe Loncke concernant l'aventure et l'exploration ?

Je tiens à la disposition de l'AIEP les courriels reçus.

² A propos de transparence, je m'étonne de la manière dont se déroule la médiation obligatoire préalable à un dépôt de plainte auprès de l'AIEP. En Suisse romande, la réponse que la RTS fait au plaignant est confidentielle, je l'emporte donc dans ma tombe. Apparemment, le traitement est différent dans les autres régions de la Suisse quant à la communication sur les plaintes reçues : <https://www.srgd.ch/ubers/ombudsstelle/>

Aurait-on plus de cadavres dans le placard dans la région francophone ? .

• Concernant le contenu de l'épisode

Dans l'épisode incriminé « Qui est Louis Fouché, l'antivax marseillais qui monte ? », ces « principes déontologiques » et « Directives » du Conseil de la presse sont systématiquement bafoués, cela dès le titre. De nombreux visionnement m'ont permis de dégager les techniques utilisées dans cet épisode très compact :

- Omissions importantes,
- Contradictions avec le contenu annoncé,
- Débat de fond qui n'a jamais lieu, alors qu'il est logiquement attendu vu les qualités de l'invité,
- Tours de passe-passe linguistiques incessants, destinés à semer la confusion et le doute,
- Dénî et confiscation de la parole de l'invité de l'émission,
- Ridiculisatîon de la parole de l'invité grâce à la troncatîon des extraits vidéos et au « cherry picking »,
- Dénigrement de l'invité de l'émission,
- Etiquetages fallacieux, notamment par l'insertîon d'images de titres sensationnels d'articles de journaux dont le contenu n'est jamais vérifié, qui n'apporte aucune information,
- Insertîons d'extraits de vidéo tronqués sans mention de leur origine,
- Inductîon de liens perfides de cause à effet permettant de nuire,
- Effet de culpabilisatîon par associatîon,
- Informations non vérifiées,
- Déformatîon de la réalité,
- Manipulatîons,
- Recherches scientifiques qui n'en sont pas,
- Assertîons fantaisistes,
- Accusatîons non vérifiées,
- Traitements de personnes injurieux, diffamatoires,
- Renversement des faits,
- Recours à des « spécialistes » à la réputation sulfureuse,
- Racolage d'une audience jeune grâce au tutoiement,
- Non-respect de la dignité de la profession de journaliste,
- Mépris pour l'autre effarant et d'un déni des valeurs humaines effrayant.

Hélène Vecchiali expose les techniques d'un pervers ³: il refuse la vraie communication, désinforme, change d'avis, reste flou, ment, méprise, fait de belles phrases vides, utilise du jargon, impose des doubles contraintes en disant une chose et son contraire, disqualifie, attaque, dévalorise, dénigre, humilie, critique, rabaisse, méprise, calomnie, vise les failles, chosifie, s'approprie ce qui appartient à l'autre, ses idées, son

³ Hélène Vecchiali. Mettre les pervers échec et mat. Comment les identifier, les neutraliser, et sauver leurs victimes. Poche Marabout. 2014.

intelligence, utilise les autres pour faire passer des soupçons... Il est séducteur, se pose comme référent absolu, il jouit du malheur qu'il inflige, il est insensible, ne connaît pas la culpabilité, il a une attitude de déni de la réalité...

Par expérience personnelle, face à des personnes perverses, il est presque impossible de décrire ce qui se passe, tant tout est déformé, retourné, amalgamé, de mauvaise foi, dégoûtant, à l'envers de toute valeur humaine. C'est exactement ce qui se passe avec cet épisode.

La liste des techniques utilisées au service d'une rhétorique abusive démontre à quel point **le procédé « journalistique » à l'œuvre est pervers** ⁴. Le résultat de l'accumulation des figures de style et des techniques de montage audio-visuelles, y compris la rapidité du propos, **interdit une véritable perception, toute réflexion digne de ce nom est impossible**. C'est de l'amphigouri, c'est-à-dire un **propos incompréhensible** que d'aucun penseront être incompréhensible car au-dessus de leurs compétences, mais dans lequel ils auront pu piquer de-ci de-là des mots les renforçant dans l'idée que ce médecin est un vilain individu. L'amphigouri est un signal d'alarme dans le repérage des pervers, permet **l'opacité des propos**. ⁵

Pour commencer ma démonstration, j'aimerais rappeler qui est vraiment « Louis Fouché, l'antivax » : tout d'abord il est médecin et porte le titre de « Docteur en médecine ». Avec les qualifications suivantes, attestées par des titres

- Diplôme d'études spécialisées : Anesthésie et Réanimation,
- Diplôme interuniversitaire : Ultrasons en anesthésie et réanimation,
- Diplôme d'études spécialisées complémentaires : Réanimation médicale (Cursus théorique).

Le Dr Fouché a soigné efficacement les malades atteints de « Covid » qui lui parvenaient en service de réanimation, en cherchant des solutions à partir de son expérience solide et en osant remettre en question les directives venues d'en haut qui visiblement péjoraient la santé des patients plutôt que de l'améliorer. Pourquoi a-t-il été présenté systématiquement comme « anesthésiste » alors que pendant Covid, c'est la réanimation qui était au cœur de son action ? Pour péjorer sa légitimité à parler du Covid ?

Il a publié une étude sur le sujet ⁶, et, en connaissance de cause, pour le bien d'autres patients, il a osé communiquer sur la meilleure manière de prendre les patients « Covid » en charge. En collaboration notamment avec Carole Cassagne et Vincent Pavan (cf. CV plus loin), il a également publié une étude sur l'autorisation de mise sur le marché des vaccins Covid ⁷, ce qui lui a donné les compétences théoriques pour se

⁴ La propagande fait appel à de telles techniques perverses.

⁵ ibid

⁶ <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32699149/>

⁷

https://www.researchgate.net/publication/375415480_AUTORISATION_DE_MISE_SUR_LE_MARCHE_DES_VACCINS_ANTI-COVID_ARGUMENTS_PRELIMINAIRES_POUR_UNE_REVISION_-_TOME_1

permettre de remettre en question les déclarations « officielles » de sécurité sur la technologie nouvelle utilisée dans les injections Covid.

Son curriculum est extrêmement fourni, il a un Diplôme interuniversitaire en Ethique et pratiques médicales, s'est formé à la communication non-violente en contexte professionnel, a un Master II en approches Ethiques, Déontologiques, Anthropologiques de la santé de la Faculté de Médecine de l'Université de Aix-Marseille. L'entier de son parcours peut-être facilement consulté sur son site : <https://louisfouche.fr/bio> où sont mentionnées ses publications que l'on trouve aussi sur ResearchGate (11 publications lues 14271 fois et citées 659 fois par d'autres articles universitaires). Un résultat tout à fait honorable pour un praticien hospitalier français dont la mission principale est le soin, et qui participe à des études scientifiques, ce qui montre son implication dans ce qu'il fait.

Le curriculum de Carole Cassagne, citée dans l'émission à propos des publications du Dr Fouché, et présentée dans l'émission comme « pharmacien » est en réalité le suivant : le Dr Carole Cassagne est pharmacien biologiste, spécialisé en microbiologie, PhD universitaire, maître de conférences des universités à la faculté de médecine de Marseille, praticien hospitalier, membre pendant plusieurs années du Conseil de faculté de la faculté de médecine de Marseille. Elle peut se prévaloir de compétences en sciences du médicament et donc des vaccins, en virologie, en diagnostic biologique, en modification génétique des microorganismes. Elle a déjà écrit et publié un article sur les vaccins covid *qui a été validé par les pairs*⁸ et possède donc de l'expérience dans ce domaine, contrairement à ce qui est suggéré.

ResearchGate mentionne que Carole Cassagne est Docteur en Sciences (PhD), et qu'elle a 75 publications à son actif lues 37417 fois et citées dans d'autres articles 2355 fois. La journaliste devait connaître le site puisque la publication dont elle fait état est visiblement prise sur ResearchGate⁹.

Quant à Vincent Pavan, le troisième auteur de l'étude citée, il a été présenté comme ne connaissant rien aux vaccins car mathématicien. Il n'est pas dit que lui aussi est Docteur, car oui, on peut l'être dans un autre domaine que la médecine, en l'occurrence

⁸ https://www.researchgate.net/publication/357912584_SARS-CoV-2_Vaccination_and_Protection_Against_Clinical_Disease_A_Retrospective_Study_Bouches-du-Rhone_District_Southern_France_2021?_tp=eyJjb250ZXh0Ijp7ImZpcnN0UGFnZSI6InByb2ZpbGUjLCJwYWdlIjoicHJvZmlsZSI9fQ

⁹ <https://www.mediterranee-infection.com/dr-carole-cassagne/> et <https://www.researchgate.net/profile/Carole-Cassagne> et <https://typeset.io/authors/carole-cassagne-4708her9dy> et <https://independent.academia.edu/CaroleCassagne> et <https://www.facebook.com/ViveLeMondeLibre/videos/b%C3%A9n%C3%A9fices-et-risques-de-la-vaccination-covid/991694831583177/>

en mathématique ¹⁰. Dans cette étude, le Dr Pavan est intervenu au titre de spécialiste en mathématique, en épidémiologie et en statistiques. De telles compétences sont nécessaires aux calculs d'efficacité des vaccins, d'incidences des effets indésirables et des calculs de bénéfice/risque des produits de santé. Une journaliste devrait le savoir.

Tout cela est **omis** par la journaliste qui donne une **image totalement tronquée** de Louis Fouché, qui n'a même pas droit à son titre de Docteur. Il s'agit là d'un **déni absolu de la vérité**, dans le **but évident de porter atteinte à la réputation** du Dr Fouché. Pourtant, dans l'émission, son CV apparaît brièvement, toutefois flouté et limité à un point, mais cela montre que **la journaliste ne pouvait pas ignorer** qui est vraiment le Dr Fouché (1.28).

La journaliste en rajoute quand elle annonce qu'« il a réalisé une étude et publié un rapport explosif » (20.11) puis présente les faits comme si le Dr Fouché avait écrit dans l'étude que « le Vaccin Pfizer présente un problème sidérant » (20.16).

Si ces mots figurent bien dans l'étude, ils sont imprimés en italique, car ils sont tirés de la retranscription d'une vidéo traduite dans laquelle le Professeur japonais Murakami les prononce. Il s'agit d'une **déformation qui manipule la véracité** des dires avec pour **intention de ridiculiser** le Dr Fouché.

A propos de cette étude, la journaliste ose affirmer « eh bien moi, je l'ai lue » ce dont il est permis de douter. Ailleurs, la journaliste affirme péremptoire « Je ne suis pas scientifique, je peux me tromper » (21.15). C'est pourquoi, pour « fact checker » l'étude, et décrédibiliser encore un peu plus le Dr Fouché et ses co-auteurs, elle met à contribution « deux experts en la matière » (21.14), **Alexandra Peters** qui « se bat contre les fakes news scientifiques » (21.26) et **Alessandro Diana**.

Sur *Research Gate*, Alexandra Peters est citée comme « UNIGE – Global Health, Doctor of Philosophy, Scientific Lead at Clean Hospitals » spécialisée dans le domaine de l'hygiène ¹¹ (pas trace de vaccinologie dans son cas).

De *Research Gate* la journaliste dit que « c'est un portail qui permet à n'importe qui de publier n'importe quoi sans demander la moindre vérification » (20.31). Parmi les études publiées, celles de l'« experte » convoquée par la journaliste, à savoir la Docteure en philosophie Alexandra Peters (!).

Dans l'interview, Madame Peters décortique la signification du positionnement des noms des auteurs (première ou dernière place d'une publication), ce qui dans le cas de l'étude incriminée n'a pas beaucoup de sens puisqu'il n'y a que trois auteurs.

¹⁰ <https://reinfocovid.fr/cv/vincent-pavan/> et <https://www.researchgate.net/profile/Vincent-Pavan> et https://fr.linkedin.com/in/vincent-pavan-864460b4?original_referer=https%3A%2F%2Fduckduckgo.com%2F

¹¹ <https://www.researchgate.net/profile/Alexandra-Peters-3>

A la question de la journaliste « Mais ça veut dire que Louis Fouché n’aurait rien publié d’important avant ? » (21:59), on voit et entend la Docteure en philosophie dire « exactement », puis « ces trois personnes qui ne sont pas spécialisées, ni dans le Covid, ni dans les vaccins », et l’extrait s’arrête. Cela engage le spectateur de déduire que les auteurs ne sont pas compétents pour écrire une étude de ce type.

On se demande pourquoi Madame Peters utilise le relatif « qui » sans terminer la phrase relative, ce qui permet de déduire ce qu’on veut : la phrase aurait tout aussi bien pu se terminer par « peuvent tout de même parfaitement écrire une étude ». Quel découpage a eu lieu ici ? Quelle manipulation ?

Il y a **de quoi se perdre en conjectures** sur ce qui se passe ici journalistiquement !
Certainement de quoi **semer la confusion**.

Pour le second expert, Dr Alessandro Diana, présenté dans l’émission comme « Pédiatre Infectiologue, Membre Commission Féd. Pour les vaccinations », il a été épinglé pour ses conflits d’intérêts flagrants par Réinfo Santé Suisse International ¹². Il est piquant de constater qu’en 2004, le Dr Diana avait rédigé sa thèse sous la direction d’Anne-Claire Sigrist ¹³, actuellement professeure de vaccinologie à l’Université de Genève, également pointée du doigt par RSSI ¹⁴. Quant à la Docteure en philosophie, spécialiste en hygiène (et qui « se bat contre les fakes news scientifiques » selon sa présentation dans l’émission) Alexandra Peters, elle est collaboratrice au sein de *Global Health*, dirigée par Antoine Flahaut, lui aussi épinglé par le RSSI ¹⁵.

C’est donc une belle brochette d’ « experts » qui a été mise à contribution pour le « fact checking » de cette étude, dont l’**analyse de fond** est soigneusement **évitée**, mais qui gravitent dans des sphères autrement problématiques que celles du Dr Fouché.

La problématique des amendes gigantesques versées par l’industrie pharmaceutique en raison de falsifications, publicité mensongères, corruption de fonctionnaire, amendes qui font partie du *business model* dans la **corruption systématique** du monde médical, est totalement **ignorée** ¹⁶

Le **copinage** est **normal** puisque c’est au sein de la RTS, en interviewant un employé de la RTS que l’investigation est faite sur l’allégation de pédophilie au sein de la RTS (2 :16). Les **avantages financiers** semblent **normaux** dans cette profession puisque le collègue journaliste « s’inscrira comme tout le monde et paiera sa place » (4.00).

¹² <https://www.reinfosante.ch/conflits-d-interets-dr-alessandro-diana/>

¹³ <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:265>

¹⁴ <https://www.reinfosante.ch/conflits-d-interets-prof-claire-anne-siegrist/>

¹⁵ <https://www.reinfosante.ch/conflits-d-interets-prof-antoine-flahault/>

¹⁶ Jean-Dominique Michel. Autopsie d’un désastre. Mensonges et corruption autour du Covid. Ed. Résurgence. Janvier 2024, ou plus ancien, Peter C. Goetzsche. Remèdes mortels et crime organisé. Comment l’industrie pharmaceutique a corrompu les services de santé. Les Presses de l’Université Laval. 2019.

L'émission se dit d' « investigation » et de « fact checking ». La question posée par la journaliste en introduction est « Alors : Anesthésiste ou complotiste ? » (1.00).

Le Dr Fouché ne peut en aucun cas être l'un ou l'autre : il est le premier, ce que montre de manière inéquivoque la lecture du CV du Dr Fouché. Cette question n'a donc même pas lieu d'être ! Oui, Louis Fouché est médecin anesthésiste-réanimateur, il est diplômé largement en anesthésie et en réanimation, il est expérimenté.

Quant au mot « complotiste », la journaliste ferait bien de se renseigner sur son origine avant de l'accoler à quelqu'un¹⁷. Mais la seule chose qui l'intéresse ce sont les **phrases isolées sorties de leur contexte**.

Etrangement, la journaliste elle-même dit d'emblée qu'elle veut « en savoir plus sur cet anesthésiste » (1 :30) et répond donc déjà en introduction à la question centrale de cet épisode, tout en prétendant ne connaître la réponse.

La journaliste, pour arriver à ses fins, soit nuire et ne pas informer, sème donc immédiatement le doute et la confusion.

Ce traitement « journalistique » (on se demande en fait si cela relève du journalisme) **ne permet en aucun cas au public du service public de se faire une opinion**, ni sur la personne dont il est question, ni sur les questions de fond dont on s'attend à ce qu'elles soient abordées puisque le médecin qui est au centre de l'émission, expérimenté et auteur de publications, remet en question en tout état de cause les traitements officiellement promus, les injections ARN et leurs effets secondaires, ainsi que les mesures liées aux décisions du gouvernement, notamment les masques.

En fait, la journaliste évite soigneusement d'aborder ces sujets de front avec le Dr Fouché et **aucune de ces questions ne fait l'objet d'une présentation digne de ce nom**. Pourtant, la Charte précise que la « *véracité est le souci permanent du travail d'information qui prend en compte tous les faits disponibles et accessibles et évite d'omettre ou de déformer une information essentielle, pour ne pas accréditer une thèse particulière* ».

Le Dr Fouché aurait pourtant été la personne parfaite par rapport à ses compétences, ses qualifications, ainsi que son engagement à donner des explications alternatives à celles des gouvernements.

Comme si les **omissions** ne suffisaient pas, la journaliste a engagé pour ses « recherches » une « petite communauté d'enquêteurs » hétéroclites, sans qualifications dans le domaine de la médecine, qui doivent chercher des preuves à charges du Dr

¹⁷ La journaliste d'investigation et de fact checking aurait pu lire le livre « Aux origines de la théorie du complot » de LancedeHaven Smith qui explique que l'origine du mot remonte à 1967, qu'il a été utilisé pour discréditer toute personne réfutant les conclusions de la commission Warren sur l'assassinat du Président Kennedy.

Fouché, cela sur Google¹⁸, avec « Captain Fac », *une plate-forme collaborative d'annotation et de vérification de vidéos*. C'est ce que la journaliste appelle apparemment faire du journalisme d'investigation, alors qu'il faut l'appeler **une farce** !

Curieusement, parmi cette « petite communauté d'enquêteurs », on trouve à côté de Mme Tran-Tien deux de ses collaborateurs RTS, Sébastien Bourquin et Dimitri Zufferey, qui font partie des « journalistes » de VRAIMENT ! Le **spectateur est donc trompé**, lui qui a l'impression qu'il s'agit d'une « petite communauté » de simples citoyens,

Non seulement cela ne participe en aucun cas à la **recherche de vérité**, en raison du droit qu'a le public de la connaître, comme le mentionnent les « Directives » du Conseil de la presse, mais c'est aussi **injurieux** tant pour le Dr Fouché, praticien hautement qualifié qui lui possède des connaissances solides dans le domaine de la santé, que pour le public qui lui paie ses redevances obligatoires à ce **service public**, service qui est censé réaliser **des émissions de qualité que le public est en droit d'attendre**. En outre, « **une très bonne connaissance des sujets** et une présentation objective et transparente » qu'implique « l'impartialité dans le traitement des sujets » (cf. p.5 de la Charte) sont **totalemtent absents** dans cette émission déclarée « d'investigation ».

Dans la Charte qui précise les principes déontologiques, il est déclaré :

« Le personnel de la RTS travaille en toute indépendance à l'égard des pouvoirs publics, politiques, économiques, idéologiques et religieux, de tout groupe d'intérêt ainsi que des annonceurs. Il veille à n'entretenir aucun conflit d'intérêt personnel qui porterait atteinte à sa crédibilité et à celle de la RTS 2. Aucune information, aucune image ni aucun son n'est obtenu ou diffusé contre une rémunération ou un quelconque avantage.

Le personnel de la RTS s'engage à refuser tout cadeau, argent ou contre-prestation qui pourrait influencer son travail ou nuire à son indépendance. La RTS règlemente strictement l'octroi et l'acceptation d'avantages (cadeaux, invitations, etc.) par son personnel conformément aux dispositions visant à lutter contre toute forme de corruption. »

¹⁸ Ce que Google dit semble être LA vérité pour cette émission, la journaliste s'y réfère plus d'une fois. Cela montre son niveau de compétences en matière de journalisme d'investigation.

Les « Directives » du Conseil suisse de la presse stipulent :

« Directive 2.2 – Pluralisme des points de vue

Le pluralisme des points de vue contribue à la défense de la liberté de l'information. Il est requis lorsque le/la journaliste travaille pour un média en situation de monopole. »

Il est légitime de se poser la question de la violation de ces principes et directives. Le pluralisme des points de vue n'a certainement pas été respecté. L'indépendance à l'égard des pouvoirs politiques et de tout groupe d'intérêt semble aussi problématique. Les conflits d'intérêt potentiels sont démontrés quant aux experts réunis.

Se pose donc maintenant aussi la question de la vraie raison de cette émission qui a été présentée le 21 mai, alors qu'une votation avait lieu le 6 juin sur l'initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique » appelée dans certains médias « initiative antivaccin ».

Était-ce une politique délibérée de la RTS pour inciter les citoyens suisses à rejeter cette initiative ?

A ce stade, la démonstration du **dérapiage incroyable de cette émission** devrait suffire à justifier ma plainte, toutefois je me dois de relever d'autres points saillants qui vont tous dans le même sens.

Affubler le Dr Fouché du **mot dénigrant** d' « antivax » **n'apporte rien**, si ce n'est de porter atteinte à sa personnalité. De plus, c'est **absurde**, car en tant que médecin, il a certainement été vacciné plus que la majorité de la population.

Le qualificatif « marseillais » apporte certes une information, mais elle est **propice à faire un lien négatif** avec une mauvaise réputation puisque Marseille est, au moins dans l'imaginaire populaire, une cité au renom sulfureux, tel que l'explique Céline Regnard dans l'excellent texte « Bonne et mauvaise réputation. Évolution de l'image ambivalente de Marseille, XIX^e-XX^e siècle » publié au *Presses universitaires de Provence*¹⁹.

En anglais, on appelle cela « a dog whistle », soit un « sifflet pour chien », sifflet que seul le chien peut entendre à cause de sa haute fréquence. On entend par là **l'utilisation de termes apparemment inoffensifs mais destinés à transmettre un message caché et potentiellement controversé à un public particulier.**

Dans l'introduction, la journaliste mentionne encore « un médecin qui vient de Marseille » et **renforce le lien négatif** déjà créé dans le titre, c'est une **allusion** à une

¹⁹ <https://books.openedition.org/pup/23067>

origine possiblement douteuse, voire crapuleuse. Se référer à Marseille, c'est aussi se référer à l'exagération²⁰, la journaliste souligne les « centaines » de vidéos et de phrases à « fact checker ». Ces liens sont **discriminants**.

A propos de la condamnation du Dr Fouché par l'Ordre des médecins, mentionnée une nouvelle fois en tant que point 1 lors de la « récap » à la fin de l'épisode (25.17) et appuyé lourdement par le graphisme, **le pourquoi** de cette condamnation est **passé sous silence**. Avec une telle **omission**, le **spectateur** est donc **libre de faire ses propres spéculations**, de créer des liens en rapport avec ce qu'il vient de voir et d'entendre deux fois : ce type marseillais serait-il bien une crapule usurpant sans droit le titre de médecin ?

Il est piquant de savoir que la journaliste elle-même a fait l'objet d'une condamnation...

En réalité, la condamnation par l'Ordre des Médecins est en lien avec l'opinion affichée publiquement du Dr Fouché et non pas due à sa pratique médicale. L'article de la RTS montre que la journaliste le sait²¹, elle procède ainsi en tout état de cause à une **distorsion de la réalité**. Le Dr Fouché a communiqué prudemment sur les traitements possibles des patients Covid auxquels il a recouru avec succès en réanimation, sur les injections ARN et leur possibles effets secondaires pour lesquels il a participé à une étude publiée, et donc sur la propagande des « vaccins sûrs et efficaces à 95% », sur le port du masque inutile, même dangereux –comme médecin travaillant en réanimation et en salle d'opération, le Dr Fouché a une connaissance certaine des masques, de leur (in)utilité– ainsi que contre les mesures anti-Covid prônées par les gouvernements. Ses opinions sont fondées, mais dérangeantes car elles vont à l'encontre de la Doxa officielle.

Le port du masque faisant partie des thématiques généralement controversées, l'émission aurait pu **apporter un véritable éclairage en donnant la parole** au Dr Fouché (anesthésiste porteur de masques et donc expert en la matière), et à des chercheurs *sans conflits d'intérêts*²², **en équilibrant leurs interventions**.

La littérature scientifique sur ce **sujet limité** est très **facilement accessible**, même pour le commun des mortels, et donc pour une équipe de rédaction.²³

²⁰ <https://www.20minutes.fr/marseille/57735-20050721-marseille-pourquoi-les-marseillais-exagerent-tout-le-temps>

²¹ <https://www.rts.ch/info/societe/2024/article/qui-est-louis-fouche-le-medecin-francais-qui-fait-polemique-en-suisse-28510555.html>

²³ Toutes les références sont disponibles dans « Autopsie d'un désastre – Mensonges et corruption autour du Covid » de Jean-Dominique Michel – Ed. Résurgence, p. 99 - 101

Le Dr Fouché a d'ailleurs présenté des synthèses de la littérature scientifique sur les masques, toujours de manière nuancée, tant devant une partie de la représentation parlementaire européenne que devant le Conseil Scientifique Indépendant ²⁴.

De même, en mai 2024, on dispose de *véritables statistiques*, accessibles facilement, sur la létalité covid ²⁵. La « fake » recherche statistique sur le taux de mortalité des bébés laisse songeur...

On dispose aussi d'informations solides et facilement accessibles sur les autres sujets « dérangeants » (dérangeant pour qui ?), par exemple l'infertilité en augmentation en Suisse depuis les injections, la véritable létalité Covid, les modélisations absurdes de l'Imperial College, l'étude du Lancetgate à propos de l'hydroxychloroquine. Cette étude a été rétractée, elle aurait donc été facile à aborder car sans risque majeur de déranger, mais la journaliste utilise la thématique sous forme d'image de titre de journal **dénigrant** à l'égard du Professeur Raoult dont il est dit qu'il aurait mené « un essai thérapeutique sauvage » (11.38).

Même si ces sujets sont plus complexes à traiter que les masques, on est en droit de se poser des questions sur les compétences de la journaliste qui claironne (25.12) « OK, je suis pas médecin » et qui dans la « récap » qui suit fait des déclarations très techniques au sujet de ce que sont les nouveaux vaccins ARN et induit une nouvelle fois les spectateurs en erreur, car **elle prétend que le Dr Fouché dit l'exact contraire de ce qu'il vient d'affirmer** dans le peu de temps de parole qui lui est laissé.

La journaliste mentionne aussi le nombre d'effets secondaires en Suisse, en s'appuyant sur le site officiel de *Swissmedic* (dont on ne peut pas dire que ce soit une bonne source pour se former une opinion équilibrée) et en présentant des courbes statistiques d'une source non citée, sans présentation ni d'une hypothèse ni d'une explication contextuelle. **La véracité fait défaut.**

Au lieu de **donner la parole** au Dr Fouché pour défendre son opinion, l'émission recourt plusieurs fois à ce qu'en anglais on appelle du « **Cherry picking** » (picorage sans contexte en vue de favoriser une argumentation) : le spectateur a droit à de très **courts extraits vidéo** montrant le Dr Fouché en interview ou en conférence, **sans le moindre contexte**, et **sans que les sources des extraits ne soient précisées** ²⁶.

Le visionnage de l'ensemble de l'entretien montre que les choix journalistiques ont été à charge contre le Dr Fouché. L'interview intégrale, dont le Dr Fouché a fait état dans des interviews qui ont suivi la projection de cette émission qui a choqué beaucoup de

²⁴ <https://x.com/i/broadcasts/1mnxeRgneVQKX> et <https://www.conseil-scientifique-independant.org/csi-n-113-31-08-23-dr-louis-fouche-les-masques/>

²⁵ Pierre Chaillot, Covid 19, ce que révèlent les chiffres officiels. Ed. L'Artilleur. 2023

²⁶ Un lien sur You Tube est censé mener vers les sources, mais il ne fonctionne pas

monde, est disponible pour l'AIEP sur demande auprès du Dr Fouché qui a eu la sagesse d'enregistrer le tout, car il présentait un éventuel piège.

L'effet sur le spectateur est de voir le Dr Fouché sous un jour étrange, qui contribue à le **délegitimer, en portant atteinte à sa personne et à sa réputation**. On trouve ce procédé à 0 :28, 0 :52 et 4 :12. De nombreux autres extraits, à partir de 6.48, tous **amputés et dénaturés**, servent encore et encore à **manipuler l'opinion des spectateurs**.

La séquence des « experts » est effarante.

A 4 :12, c'est le départ d'une « enquête statistique » absolument invraisemblable et risible sur la mortalité des bébés à cause du port d'un masque par la mère lors de l'accouchement alors même qu'on comprend bien que dans sa conférence à Aubonne, le Dr Fouché a recouru à une métaphore hyperbolique.

Cette « enquête » journalistique sur l'impact du masquage des mères lors des accouchements est menée en demandant l'avis d'un Professeur de l'Université de Genève, le Professeur Gentaz, qui discourra courageusement sur le fait que non, jamais un bébé ne mourra parce que sa mère a porté un masque.

Comment est-il possible qu'une journaliste fasse semblant de prendre pour argent comptant **quelques mots sortis de leur contexte**, prononcés par le Dr Fouché sous forme d'hyperbole lors d'une conférence, sur la problématique de la violence du port des masques lors d'un accouchement ? Comment est-il possible qu'elle affirme qu'il s'agit d'une « théorie du Dr Fouché » (une hyperbole serait selon elle une théorie), puis, à partir de là, se permette de mettre à contribution un Professeur de l'Université pour vérifier cette « théorie » ? Quel **subterfuge** a-t-elle utilisé pour arriver à ses fins ? Serait-il possible que cette interview ait été manipulée, tronquée, et que si on voyait les rushes de l'interview, on verrait autre chose ²⁷ ?

Cette farce n'a **aucune valeur informative**. Ce ne sont pas les propos qui sont injurieux, c'est la **démarche** en elle-même qui est **injurieuse** pour les personnes qualifiées impliquées par la journaliste, démarche que l'on peut qualifier de **déloyale**. Il s'agit de **déformation de la réalité** et de **manipulation**.

²⁷ Un article a été mis en avant dans le reportage, et curieusement, les conclusions vont dans le sens du Dr Fouché : « Dans le contexte actuel, les masques faciaux dissimulent la partie inférieure du visage, y compris la bouche et le nez qui constituent des informations essentielles pour le traitement du visage dans son ensemble. Par conséquent, on peut s'attendre à ce qu'au moins certains aspects du traitement holistique soient perturbés par un masque couvrant une partie du visage ... Il semble donc établi que durant la première semaine de vie, la représentation du visage de la mère ne puisse être reconnu que si tous les traits du visage sont présentés » - Cavadini, T., Fort, M., Pascalis, O., & Gentaz, E. (2023). Quels sont les effets du port du masque sur la reconnaissance des visages et des émotions chez les enfants et les adultes ? Apports des recherches. A.N.A. E., 176, 113-125

La question reste ouverte sur la **provenance de l'extrait vidéo** présenté et filmé à Aubonne puisque l'organisatrice de la conférence a refusé à la journaliste *l'autorisation de venir filmer cette soirée* que la journaliste mentionnera comme « Conférence interdite aux journalistes » 3 :5, d'ailleurs encore d'une **déformation de la réalité**. Cette conférence est en libre accès sur Internet, montrant que la conférence était tout à fait publique.

Ce procédé de **distorsion** qui **joue sur l'utilisation des mots** est employé constamment, notamment pour **mettre en difficulté** le Dr Fouché quand la journaliste lui donne enfin la parole, ce que montrent les divers courts extraits de l'interview (6.44,14.45, 19.00, 23 :30, 29 :24).

En introduction de l'interview, la journaliste dit condescendante : « Je sais que ça n'a pas été facile pour vous (d'accepter cette invitation). Pourquoi ça a été si (mot très appuyé) compliqué ? ».

Le **ton** est d'autant plus **odieux** quand on comprend les intentions de la journaliste, intentions par ailleurs bien repérées par le Dr Fouché qui les explicite. Odieux aussi la suite de l'interview où la journaliste tente de **piéger** le Dr Fouché par rapport à la conférence d'Aubonne (elle **joue sur les mots**, les **extraits de vidéo sont tronqués**, on se demande si la vidéo d'Aubonne est légitime).

Dans chaque extraits, le Dr Fouché saisit très bien le piège dans lequel la journaliste tente de l'amener, essaie de déjouer la manipulation, mais la journaliste, sûre de son coup, sans scrupules et sans vergogne, n'hésite pas à continuer, sans jamais toucher le moindre sujet sérieux. Toujours elle joue sur les mots, n'est absolument **pas intéressée par le fond des choses**. La « vérité » (laquelle ?) qu'elle dit chercher joue uniquement sur les mots qu'elle tord tant et plus.

L'interview est une suite d'extraits choisis, ce qui permet de couper le fil des pensées et ainsi **confisquer la parole** du Dr Fouché. Les extraits sont ensuite soigneusement insérés dans des séquences désignées à **étiqueter** encore un peu plus le Dr Fouché pour **perfectionner ce qu'on appelle en anglais « character assassination » (assassinat de personne), et en français diffamation**.

La journaliste affirme par exemple que le Dr Fouché « a créé son propre site » dont le but est « d'informer autrement les citoyens et de faire du fact checking » (9 :19).

La **réalité** est encore **déformée** en jouant sur les mots : *RéinfoCovid.fr* n'est pas le *propre site* du Dr Fouché, mais *un collectif* où le Dr Fouché a joué un rôle actif lors de sa création ; *RéinfoCovid.fr* réinforme, comme son nom l'indique, c'est-à-dire qu'il met à disposition du public des informations scientifiques dans le domaine de la santé afin de

permettre aux gens de se faire leur propre opinion en découvrant d'autres voix que celle prônée par la Doxa officielle. Il ne s'agit justement pas de « fact checking ».

La journaliste **omet de mentionner** le *Conseil Scientifique Indépendant*²⁸ a été créé grâce aux efforts du Dr Fouché qui a su réunir autour de lui des personnes engagées et compétentes, des scientifiques de renom, reconnus mondialement, et sans conflits d'intérêt avec l'industrie du médicament. Ces personnes sont capables d'exposer au grand public des études scientifiques dignes de ce nom et permet ainsi à chacun de se forger sa propre opinion.

Je souhaite préciser que nous étions nombreux pendant les mesures imposées conscients d'être l'objet d'une manipulation, et à nous être accrochés à cette bouée de calme, de raison et de rigueur, menée par **des personnes bienveillantes, bénévoles et dénuées de conflits d'intérêt avec l'industrie pharmaceutique qui mettaient des mots sur la peur ambiante.**

Le CSI nous a insufflé un espoir, nous savions que chaque semaine le rendez-vous virtuel avec des personnes bienveillantes et qualifiées, certaines des pointures dans leur domaine, allaient nous permettre de comprendre les vrais enjeux, nous permettre de forger notre propre opinion, **diminuant ainsi notre peur.** Ce rendez-vous régulier était véritablement salutaire : nous sommes nombreux à dire que cela nous avait sauvé de la folie. C'est tout **le contraire de l'accusation** de la journaliste de « jouer avec la peur » (7.43), de « surfe(r) régulièrement sur la peur dans ses livres, dans ses conférences » (29.59) à l'égard du Dr Fouché qui a justement publié en 2023 un livre sur ce sujet si central de notre époque²⁹.

Les recherches présentées sur *RéinfoCovid.fr* vont dans le même sens : nous simples citoyens avons pu nous confronter à d'autres opinions et nous forger la nôtre.

Nous ne remercierons jamais assez le Dr Fouché d'avoir insufflé ces initiatives porteuses d'espoir.

La journaliste attaque bien entendu le CSI (9 :30) en utilisant les **mêmes procédés** précédemment décrits : **extraits sans contexte** destinés à montrer les personnes avec un éclairage étrange et à les **rendre suspects.**

Pour aller plus loin dans son « fact checking », l'équipe hétéroclite de « fact checkeurs » ne suffisant apparemment pas, la journaliste se réfère au site de *Conspiracy Watch* (17 :07), et fait appel à Tristan Mendès France dont elle affirme que « c'est une pointure dans le domaine ».

²⁸ <https://www.conseil-scientifique-independant.org/>

²⁹ *Traverser la peur – L'Odyssée du réel*, publié chez Guy Trédaniel

Elle semble ignorer que cette officine de « fact-checking » est sur la sellette pour soupçon de détournement de fonds dans l’Affaire Marianne ³⁰, et que ni son fondateur, Rudy Reichstadt, ni Tristan Mendès France n’ont la moindre compétence scientifique leur permettant de juger de quoique ce soit en matière de gestion de la santé.

Les activités de cette officine s’apparentent à celles utilisées par la journaliste : **jamais il n’est question d’un débat de fond sur un contenu scientifique**, les propos se bornent à **étiqueter les personnes** afin de **porter atteinte à leur personne et à leur réputation**.

Dans son « investigation » finale, la journaliste aborde ce qu’elle appelle « ses liens avec la politique » qui « est du lourd » : le Dr Fouché s’afficherait avec des « personnalités très controversées ». Les spectateurs en sont informés grâce à des images de titres d’articles de presse projetés de personnes condamnées, articles qui ne font d’ailleurs pas l’objet d’une analyse (c’est un procédé utilisé fréquemment par la journaliste qui épingle aussi le Professeur Raoult avec pour titre qu’il est le prescripteur d’un « essai thérapeutique sauvage »). Une personnalité est choisie parce qu’elle a été « épinglée pour ses propos ». Cela permet encore une fois de **créer un lien faisant percevoir au spectateur une relation de cause à effet, un effet de culpabilité par association** : on sait que le Louis Fouché vient de Marseille, une ville de crapules et de non-droit, on sait qu’il a été condamné, ça a d’ailleurs été le point un de la « récap », et maintenant on voit encore qu’il s’associe avec des gens condamnés, qui plus est d’extrême-droite. Ce type est donc réellement un sale individu. Le même procédé lie d’ailleurs toutes ces personnes entre elles et renforce l’effet de culpabilité par association : eh ben, c’est une sacrée bande…

Selon la journaliste, il suffirait que le Dr Fouché soit cité en bien par quelqu’un pour qu’il connaisse cette personne, soit ami avec elle, et bien entendu en accord avec tous ses propos. Une **distorsion** de plus.

La journaliste ne recule devant rien, apparemment sûre de son impunité : il est plutôt étonnant de voir parmi les personnes associées le chroniqueur de la RTS Slobodan Despot, avec lequel Louis Fouché a fait une conférence intitulée *L’humain, source ou ressource ?* qui avait pour thème le transhumanisme.

Relevons que la journaliste procède encore à l’interview d’une personne qui accuse gravement le Dr Fouché, mais que les **dires ne sont pas vérifiés** et qu’elle **ne donne**

³⁰ En 2023, ce fonds est l’objet d’une information judiciaire notamment pour « détournement de fonds » et « abus de confiance » du parquet national financier. Les conclusions d’une enquête de l’inspection générale de l’administration, et d’une enquête sénatoriale sont très sévères : elles établissent que « le manque de rigueur, l’opacité et la désinvolture ont conduit au fiasco », et insistent sur le rôle personnel joué par Marlène Schiappa dans les décisions d’attribution des subventions. Le fonds avait été créé lors de l’assassinat de le 16 octobre 2020 de Samuel Patty comme mesures pour lutter contre le terrorisme islamiste.

aucun droit de réponse au Dr Fouché.

3. Violation de l'art. 4, alinéas 1 et 2 (LRTV) (cf. annexe)

Ce qui a été démontré précédemment est bien entendu également valable ici : **en aucun cas cette émission ne respecte les exigences minimales quant au contenu des programmes** : elle ne respecte pas les **droits fondamentaux**, ni du Dr Fouché, ni du public ; elle ne respecte pas la **dignité humaine**, ni du Dr Fouché, ni du Professeur Gentaz, ni du public qu'elle entraîne dans la perversité en le rendant ainsi indigne à son tour; elle est **discriminatoire** envers le Dr Fouché ; si elle ne contribue pas à la haine raciale, elle **contribue par une attitude perverse à démolir des personnes**, leur légitimité, elle leur **cause un tort certain**. Les **événements ne sont en aucun cas présentés fidèlement**, et le public, berné, ne peut **pas se faire sa propre opinion**.

Conclusion

Il est possible que cet inventaire invraisemblable ne soit pas complet, que pris isolément, on puisse trouver que non, cela n'est pas tout à fait contre tel ou tel point de la « Charte » ou des « Directives », qu'on puisse même avoir une objection, par exemple que si, si, la parole est bien donnée au Dr Fouché sur les masques... Il n'en reste pas moins qu'**une telle accumulation de procédés douteux est hautement problématique**.

En aucun cas cela ne correspond à ce qui est attendu d'un ou d'une journaliste digne de ce nom. Cette méthode s'affranchit de toutes les règles de déontologie telles que mentionnées dans la « Charte de la RTS » et dans les « Directives » du Conseil de la presse, ainsi que dans les alinéas 1 et 2 de l'article 4 de la Loi fédérale sur la radio et la télévision.

La méthode à l'œuvre est ce qu'on nomme en anglais « character assassination »³¹, on dit que c'est « a hatchet job »³².

Il s'agit d'un **dérapiage** à mon sens **grave**, car c'est une insulte aux compétences et à la légitimation du Dr Louis Fouché en tant que Médecin hautement spécialisé, *invité* de cette émission ; à d'autres personnes hautement qualifiées, notamment le Professeur Gentaz, spécialiste *invité*, le Dr Cassagne, *épouse* du Dr Fouché, le Dr Pavan, *collègue* du Dr Fouché et du Dr Cassagne ; à Slobodan Despot, *collègue de la journaliste* ; également au Professeur Raoult, *éminente personnalité* citée dans un titre désobligeant.

³¹ Le fait de tenter délibérément de détruire la réputation d'une personne par des propos diffamatoires.

³² Anglais informel : une attaque verbale ou écrite malveillante ou dévastatrice.

Cette journaliste ne recule devant rien pour fracasser des gens qui ne font rien d'autre que leur travail au plus près de leur conscience, travail honnête et salubre. **Cet épisode, dans sa perversité viole complètement les règles, directives et articles de loi qui ne sont plus que des coquilles vides.** Mme Tran-Tien et l'équipe qui est derrière elle imaginent-ils seulement ce que cela représente pour les personnes ainsi exposées ?

C'est aussi une insulte au public payant que l'émission méprise.

A la fin de son œuvre maléfique, la journaliste dit :

« Tu peux retrouver toutes les sources dans la description de cette vidéo » (le lien ne fonctionne pas...). « Et tu verras : certaines phrases sont restées sans vérification car elles ne s'appuient sur aucune source, mais dans ce cas-là, un seul conseil : renverser la charge de la preuve. Car rappelle-toi, dénoncer et crier au mensonge sans apporter de preuves solides et vérifiables, c'est déjà le début du complotisme ». On croit rêver d'entendre cela dans la bouche d'une journaliste de la RTS.

Je ne mérite pas un tel affront en tant que citoyenne obligée de payer ses redevances **obligatoires** pour les programmes de la RTS. C'est pour cette raison, pour tout ce que j'ai démontré plus haut, pour ce que représentent à mes yeux les personnes bafouées que, **profondément choquée**, je dépose plainte auprès de l'AIEP.

Comme il faut toujours essayer de trouver du positif, il est indéniable que cet épisode a fait la démonstration que **le « fact checking » est une imposture.** La conclusion qui devrait s'imposer est un retrait immédiat de ce genre de programme, et la présentation d'excuses officielles aux personnes directement touchées, particulièrement au Dr Fouché. Je suppose que ce n'est pas dans le mandat de l'AIEP d'obtenir cela, mais doit être dit.



PS : je me permets de souligner que l'interview du Dr Fouché par Madame Tran-Tien a été intégralement filmé (Mme Tran-Tien le mentionne) par les soins du Dr Fouché. Cet enregistrement est disponible sur demande auprès du Dr Fouché.

Annexes

Chartes de la RTS de 2021, articles concernés

« La **véricité** est le souci permanent du travail d'information qui prend en compte tous les faits disponibles et accessibles et évite d'omettre ou de déformer une information essentielle, pour ne pas accréditer une thèse particulière et pour garantir la crédibilité de son offre. Dans ce même esprit, la RTS s'interdit de relayer les rumeurs et les informations non vérifiées. » p.4

« **L'impartialité** dans le traitement des sujets ... implique une très bonne connaissance des sujets et une présentation objective et transparente » p.5

« De même, la RTS évite, dans la mesure du possible, de diffuser des **propos calomnieux, diffamatoires ou injurieux** n'ayant aucune valeur informative, y compris lors de déclarations ou d'entretiens. » p.6

« La RTS s'interdit dans les émissions d'information toute **manipulation de la réalité**. » p.7

« L'éthique professionnelle s'applique sur les réseaux sociaux comme sur les médias traditionnels. En effet, tout ce qui est publié sur les réseaux sociaux est public : c'est donc la crédibilité non seulement de chaque collaboratrice et collaborateur, mais également de la RTS qui est en jeu. »

Directives du Conseil de la presse concernées

Outre l'énoncé de « principes déontologiques », le préambule à la Charte mentionne que « la RTS s'engage à mettre en œuvre le mandat de service public qui lui est confié et à répondre aux exigences de qualité qui lui sont imparties. », et que la « charte s'inscrit dans la lignée (des) textes fondamentaux » que sont ... les « Directives » du Conseil suisse de la presse.

Les « Directives », mentionnent

- « une attitude loyale envers ses sources, les personnes dont il/elle parle en public »,
- La recherche de « vérité, en raison du droit qu'a le public de la connaître »,
- « Défendre ... la dignité de la profession »,
- « ne pas supprimer des informations ou des éléments d'information essentiels ; ne dénaturer aucun texte, document, image, son, ni l'opinion d'autrui »,
- « ne pas utiliser de méthodes déloyales »,
- « Rectifier toute information publiée qui se révèle matériellement inexacte »,

- « s'interdire les accusations ... gratuites »,
- « Respecter la dignité humaine ; ... éviter toute allusion qui aurait un caractère discriminatoire ».

Art. 4, alinéas 1 et 2 (LRTV)

« **Art. 4** Exigences minimales quant au contenu des programmes

¹ Toute émission doit respecter les droits fondamentaux. Elle doit en particulier respecter la dignité humaine, ne pas être discriminatoire, ne pas contribuer à la haine raciale, ne pas porter atteinte à la moralité publique et ne pas faire l'apologie de la violence ni la banaliser.

² Les émissions rédactionnelles ayant un contenu informatif doivent présenter les événements de manière fidèle et permettre au public de se faire sa propre opinion. Les vues personnelles et les commentaires doivent être identifiables comme tels. ».